

Maître Cécile TURON, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
1 rue des Deux Gares, 92500 RUEIL-MALMAISON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de NANTERRE, à l'annexe du Tribunal, 6 rue Pablo-Neruda, salle B,
au rez-de-chaussée, en **UN LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 7 AVRIL 2022 à 14 H 30

Dans un ensemble immobilier

sis **à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)**
14 rue Traversière

Cadastré section BH n° 116 pour une contenance de 08 a 38 ca.

LOT N° 88 : Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée,

UN APPARTEMENT de **31,70 m²**

comprenant : salon, chambre avec placard, cuisine, salle d'eau avec w.-c.

► **Les lieux sont LOUES**

Cette vente a lieu **aux requête, poursuites et diligences du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 14 rue Traversière à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)**, représenté par son Syndic le Cabinet JOURDAN, SA au capital de 200.000 euros, RCS NANTERRE n° 702.052.994, dont le siège social est sis 41 avenue André Morizet à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), agissant en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Cécile TURON, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine.

MISE A PRIX : 30.000 Euros

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau des Hauts-de-Seine
Fait et rédigé à RUEIL-MALMAISON (92), le 8 février 2022, signé : Maître Cécile TURON

S'adresser pour tous renseignements :

- A **Maître Cécile TURON**, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, 1 rue des Deux Gares, 92500 RUEIL-MALMAISON

- A la **Selafa Cabinet CASSEL**, Avocats à la Cour, 84 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS, **Tél : 01 44 70 60 19**
et **www.cabinetcassel.com**

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NANTERRE où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence 21/00144

Sur les lieux pour visiter le MARDI 29 MARS 2022 de 14 heures à 15 heures
(Port du masque obligatoire)